

Comment vérifier si vous avez bien autorisé l'entreprise à la transmission de vos données personnelles afin d'être inscrit(e) sur le listing de votre CSE et de bénéficier des Activités Sociales et Culturelles du CASI de PRG si votre CSE* a opté pour la mutualisation.

Dans le cadre de la protection des données issues du registre du personnel de la SNCF imposée par la CNIL* et le RGPD, vous pouvez vous opposer à la transmission de vos informations personnelles, pour votre éventuelle participation à des sondages missionnés par la SNCF (par téléphone ou à votre adresse domiciliaire), et aussi, pour alimenter les listings du CSE auquel vous êtes rattaché.e.

Cette dernière action vous priverait de recevoir les offres et les Emailings des multiples activités du CASI, comme par exemple, l'arbre de Noël, les voyages et toutes activités subventionnées, si votre CSE a fait le choix d'y être affilié.e. Pour vérifier si vous n'avez pas, par omission ou méconnaissance, opté pour **la non diffusion** de vos informations personnelles, il faut soit par Intranet ou par Extranet, vous rendre sur le site dont l'adresse est la suivante : <https://www.int.sncf.fr/>

Puis choisir : « Mon RH », rubrique « C PERSO. », onglet « Mes données personnelles ».

L'UTILISATION DE MES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Cette application vous permet de personnaliser les modalités d'utilisation de vos données à caractère personnel qui peuvent être communiquées à des sous-traitants ou des partenaires de SNCF à des fins :

- de réalisation d'enquêtes ou de sondages par téléphone ou courrier à votre domicile,
- d'inscription ou de mise à jour des bénéficiaires des activités sociales et culturelles gérées par les Comités Sociaux et Economiques

Si vous le souhaitez, vous pouvez cocher une ou plusieurs des cases ci-dessous :

à la transmission des Informations me concernant à des Instituts de sondage missionnés par SNCF pour la réalisation d'enquêtes par téléphone ou par courrier à mon domicile.
(En cochant cette case, vous ne serez pas contacté à votre domicile pour participer à des enquêtes visant à recueillir anonymement la perception de la stratégie de l'entreprise et le ressenti des salariés sur des sujets d'actualité ou de communication relatifs à SNCF)

à la transmission des informations me concernant aux Comités Sociaux et Economiques.
(En cochant cette case, vous devrez fournir directement les informations nécessaires à votre inscription au CSE pour bénéficier des activités sociales et culturelles)

Si cette case est cochée, vous ne pourrez bénéficier des Activités Sociales et Culturelles du CASI de PRG qu'en fournissant, À CHAQUE DEMANDE, le haut de votre dernière fiche de paie, un document officiel pour les ayants-droit (Copie du livret de famille, PACS, acte de naissance si pas de livret de famille,) et votre JUSTIFICATIF D'IMPOT SUR LE REVENU pour les activités soumises au quotient familial.